

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 7 SEPTEMBRE 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 SEPTEMBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absents excusés VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent ,BODIN Serge, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine,

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/29

**CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PRIVATIF- FIBRE
OPTIQUE- rue de la gare Section AC 369**

Madame le Maire présente au conseil la convention d'occupation du domaine privé de la Commune établie par la Société NEXLOOP France.

Cette Société doit mettre en place des fourreaux pour le passage de la fibre optique sur la parcelle cadastrée section AC n° 369, située entre la rue de la gare et la rue de la jarrie. La convention serait conclue pour une durée de 12 ans et pourrait être prorogée au-delà. La redevance annuelle globale et forfaitaire serait de 63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public, telle que proposée avec la Société NEXLOOP France. Convention annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 14 Septembre 2023
Béatrice FONTAINE
Maire